2

LE REGIME PROPOSÉ PAR GREEN SANTE



Les prestations s'entendent en complément des remboursements de l'Assurance maladie, sauf indication contraire spécifique : "y compris Sécurité sociale" ou "Non pris en charge par l'AM".

Hospitalisation

Frais de séjour	200% BR - MR
Chambre particulière	50€ par jour
Honoraires du chirurgien, de l'obstétricien et de l'anesthésiste réanimateur	Médecin DPTAM : TM + 180% BR Médecin non DPTAM : TM + 100% BR

Aides auditives

Prothèses auditives	200% BR